

Montréal, le 21 juin 2019

Résumé des conclusions et des recommandations

Document Technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) Réunion du groupe d'experts – 21-22 mai 2019 Montréal, Canada

Chers collègues,

Le groupe d'experts DTASS de l'Agence mondiale antidopage (AMA) s'est réuni à Montréal les 21 et 22 mai 2019 et a principalement discuté des sujets suivants :

- les commentaires reçus de la part des partenaires dans le cadre du processus de consultation lié à la révision de la version 4 du DTASS, qui a été lancé en mars 2019;
- la revue de la mise en œuvre des niveaux minimaux d'analyse (NMA) du DTASS par les organisations antidopage (OAD) dans le cadre du Programme de supervision continue de l'AMA et conformément à la politique de priorisation de l'AMA;
- les données du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) représentant la période de quatre ans de 2015 à 2018 en ce qui concerne le niveau d'application du DTASS par les OAD;
- la mise en œuvre obligatoire du module hématologique du Passeport biologique de l'athlète (PBA), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, pour les sports et les disciplines dont le NMA pour les agents stimulant l'érythropoïèse (ASE) est de 30 % ou plus;
- l'application des NMA de l'hormone de croissance dans tous les sports et disciplines pertinents.

Commentaires des partenaires à la suite du processus de consultation

Le processus de consultation des partenaires a été lancé le 21 mars 2019 et s'est terminé le 26 avril 2019. Au total, 47 commentaires ont été reçus de la part de 15 partenaires (11 organisations nationales antidopage (ONAD), trois fédérations internationales (FI) et un de l'Institut des organisations nationales antidopage (ONAD)). De plus, le groupe d'experts a reçu des commentaires pertinents du groupe d'experts Laboratoires de l'AMA, dont le rôle est de superviser la gestion de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires antidopage dans le monde.

Les commentaires concernaient principalement les aspects suivants :

- une demande de flexibilité accrue de la part des OAD dans la mise en œuvre du DTASS pour des programmes de contrôles du dopage complets et conformes;
- un moyen plus facile pour les OAD de surveiller la mise en œuvre du DTASS; et
- un processus simplifié de demande de réduction des niveaux minimaux d'analyse.

Le groupe d'experts et l'AMA tiennent à remercier sincèrement tous les partenaires qui ont pris le temps de s'exprimer. Tous les commentaires ont été pris en considération et ont fait l'objet de discussions exhaustives avant que le groupe d'experts émette ses recommandations, qui sont détaillées dans le présent résumé.

Revue de la mise en œuvre des NMA du DTASS dans le cadre du Programme de supervision continue de l'AMA

La mise en œuvre du DTASS a été passée en revue dans le cadre du Programme de supervision continue de l'AMA. Cette supervision s'est appuyée sur la politique de priorisation de l'AMA, et les résultats ont été présentés à l'occasion de la rencontre du groupe d'experts. Ce dernier a reconnu encore une fois l'effort collaboratif mené par les OAD pour mettre en œuvre l'ensemble des exigences du DTASS et les intégrer à leur évaluation des risques et à leurs plans de répartition des contrôles. La majorité des ONAD et FI des catégories 1 et 2¹ mettent en œuvre les exigences du DTASS ou se sont dotées d'un plan en ce sens pour 2019.

La mise en œuvre du DTASS constitue une exigence critique aux termes du Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS). En 2018, sur les 154 OAD supervisées, 54% étaient pleinement conformes aux exigences du DTASS, 25 % étaient en voie de l'être, et 21 % n'étaient pas conformes.

Toutes les OAD qui éprouvent des problèmes dans la mise en œuvre du DTASS ont été contactées et ont eu l'occasion de combler leurs lacunes. Des mesures correctives ont été édictées au besoin. Le prochain exercice de supervision est prévu pour août-septembre 2019, et il s'agira alors de passer en revue la mise en œuvre du DTASS durant la première partie de 2019.

Données du système ADAMS pour la période de quatre ans de 2015 à 2018

Un résumé des principales statistiques du DTASS figure ci-dessous pour la période de quatre ans de 2015 à 2018.

Agents stimulants l'érythropoïèse (ASE)

	Nbre d'échantillons² analysés	Nbre de sports	Nbre d'autorités de contrôle (AC)	Résultats d'analyses anormaux (RAA)	Nbre d'échantillons sanguins aux fins du PBA
2018	51 643	116	227	77	31 260
2017	48 853	116	220	85	29 130
2016	46 710	108	212	67	28 177
2015	36 218	94	183	46	25 012

Hormone de croissance (GH)

	Nbre d'échantillons analysés	Nbre de sports	Nbre d'AC	RAA
2018	23 985	99	138	2

¹ Classement selon la politique de priorisation du SICCS

² Échantillons d'urine et de sang (sérum)

2017	20 482	90	124	0
2016	17 538	68	111	6
2015	13 264	74	103	4

Facteurs de libération de l'hormone de croissance (GHRF)

	Nbre d'échantillons analysés	Nbre de sports	Nbre d'AC	RAA
2018	53 960	120	187	21
2017	57 869	119	218	19
2016	42 730	111	207	15
2015	21 654	88	145	14

Un résumé des principaux résultats de la rencontre et des recommandations figure ci-dessous.

1. Le DTASS révisé comprendra des objectifs modifiés.

Le groupe d'experts a reconnu qu'après quatre ans de pratique, les objectifs actuels du DTASS ont été atteints, en particulier les suivants :

- Il y a eu une hausse (importante dans certains cas) des autorités de contrôle (AC) et des sports/disciplines ayant reçu des analyses additionnelles, visant à ce que les sportifs soient couverts par le même niveau d'analyse de substances dans la portée du DTASS à l'échelle mondiale;
- Les OAD ont la responsabilité de mettre en œuvre les NMA requis dans leurs sports/disciplines respectifs, et il y a maintenant suffisamment de mécanismes en place pour superviser cette mise en œuvre par l'intermédiaire des programmes d'audit et de supervision continue de l'AMA;
- Les capacités des laboratoires ont été accrues de manière à ce qu'ils puissent détecter toutes les substances du DTASS.

Par conséquent, le groupe d'experts a recommandé la révision de ses objectifs actuels dans le but de refléter la portée du DTASS à l'avenir.

2. Tous les NMA de 5 % sont facultatifs pour les analyses des ASE, des GHRF et de la GH, et les OAD pourront arrondir au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche selon la décimale.

Afin d'offrir une plus grande flexibilité dans le cadre du DTASS et de consacrer davantage de ressources aux sports/disciplines à risque plus élevé, le groupe d'experts a émis quelques propositions préliminaires qui sont indiquées sous forme d'annotations dans le document du DTASS. Suite aux commentaires positifs de tous les partenaires qui se sont exprimés au cours du processus de consultation, le groupe d'experts recommande les deux changements suivants :

- a) Il est proposé de rendre tous les NMA de 5 % facultatifs pour les analyses des ASE, des GHRF et de la GH.
- b) La méthode actuelle de calcul des pourcentages des NMA par rapport aux nombres de contrôles par sport/discipline exige que les OAD arrondissent la valeur au nombre entier supérieur le plus proche, peu importe le nombre décimal. Il est proposé que les OAD puissent arrondir au nombre entier supérieur ou inférieur le plus proche selon la décimale (p. ex., 1,4 ou moins = arrondir au chiffre inférieur; 1,5 et plus = arrondir au chiffre supérieur).

3. La demande de réduction aux termes du DTASS sera remplacée par une demande de flexibilité automatique dans la mise en œuvre du DTASS.

Suite aux demandes d'un certain nombre de partenaires d'accroître la flexibilité dans la mise en œuvre du DTASS et de simplifier les demandes de réduction aux termes du DTASS, le groupe d'experts recommande les changements suivants :

- a) La demande de réduction (DTASS Document d'appui A) sera remplacée par une demande de flexibilité automatique dans la mise en œuvre du DTASS.
- b) Les OAD auront la possibilité de faire leur demande en ligne par l'entremise d'un nouveau module qui sera créé dans la base de données du centre de conformité au Code (CCC).
- c) Après une autoévaluation de leur programme de contrôles sur la base de critères établis, ainsi que le téléchargement des documents pertinents tels que l'évaluation des risques et le plan de répartition des contrôles, les OAD seront admissibles à une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % des exigences liées aux NMA si elles souhaitent en faire la demande.
- d) Cette réduction sera accordée automatiquement pour autant que les critères soient remplis.
- e) L'AMA se réserve le droit, suite à la révision du programme de contrôles de l'OAD, de demander de plus amples renseignements à l'OAD pour justifier la réduction, et pourra lui retirer la réduction automatiquement accordée si l'autoévaluation n'est pas satisfaisante.

La demande de flexibilité offrira la flexibilité nécessaire aux OAD qui mettent déjà en œuvre des programmes de contrôles intelligents.

Le groupe d'experts recommande également, une fois que cette base de données en ligne sera prête, que les OAD qui ont déjà des demandes approuvées doivent refaire une demande.

4. Mise en œuvre du DTASS par les organisateurs de grandes manifestations (OGM).

Comme les OGM disposent d'un champ de compétence qui est limité à leurs grandes manifestations et que la majorité de leurs contrôles sont effectués en compétition, ils auront également l'occasion de faire une demande de flexibilité dans la mise en œuvre du DTASS. Les critères d'évaluation tiendront compte de leurs besoins et de leurs capacités antidopage.

5. La mise en œuvre obligatoire des NMA de la GH pour tous les sports et disciplines continuera d'être reportée jusqu'à la mise en œuvre du module endocrinien du PBA.

Le groupe d'experts a reçu une mise à jour du département scientifique de l'AMA concernant les développements liés au module endocrinien du PBA. Sur la base des informations fournies, le groupe d'experts a convenu de maintenir sa décision de 2018 de reporter la mise en œuvre obligatoire des NMA de la GH pour tous les sports et disciplines jusqu'à ce que le module endocrinien du PBA ait progressé davantage.

Durant la période de report :

- Les OAD sont fortement encouragées à poursuivre leurs efforts afin d'effectuer des contrôles de l'hormone de croissance en priorisant les sports et disciplines à risque plus élevé énumérés dans le DTASS;
- Les OAD sont fortement encouragées à conserver les échantillons de sérum en vue d'effectuer de nouvelles analyses de l'hormone de croissance lorsque d'autres avancées scientifiques seront réalisées;
- Les OAD ne seront pas tenues responsables, en vertu du Programme de supervision de la conformité de l'AMA, si elles ne parviennent pas à respecter les NMA de l'hormone de croissance.

L'AMA et le groupe d'experts continueront de superviser la mise en œuvre des contrôles de l'hormone de croissance dans le cadre des programmes de contrôles des OAD à l'échelle mondiale et reverront leur position concernant l'hormone de croissance lors de la prochaine rencontre du DTASS en 2020.

6. Substances interdites relevant du champ d'application du DTASS en 2020.

Aucun ajout de nouvelles catégories d'analyses spécifiques au DTASS n'est proposé en 2020.

Cependant, les catégories suivantes de méthodes de détection/d'analyse de substances ont été prises en considération pour une éventuelle inclusion au DTASS dans le futur :

- a) analyses par spectrométrie de masse de rapport isotopique (SMRI) (à demander selon les risques/renseignements pour servir de complément aux analyses automatiques dans le cadre du module stéroïdien du PBA);
- b) agents activants du facteur inductible par l'hypoxie (HIF);
- c) esters de stéroïdes (sérum/plasma).

Le groupe d'experts recueillera de plus amples renseignements auprès du groupe d'experts Laboratoires de l'AMA ainsi que davantage de données d'analyse du système ADAMS avant de recommander l'inclusion dans le DTASS de l'une des méthodes de détection/d'analyse de substances ci-dessus. La possibilité d'une telle inclusion fera l'objet de discussions à la prochaine rencontre du groupe d'experts en 2020.

Le groupe d'experts demandera également au groupe d'experts Laboratoires d'explorer, auprès des laboratoires antidopage, la possibilité d'inclure l'analyse de petits GHRF (GHRP/GHS) dans le menu standard d'analyse d'urine. Le résultat d'une telle étude de faisabilité sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du groupe d'experts en 2020.

Le groupe d'experts encourage des communications plus étroites entre les OAD et les laboratoires afin de déterminer quand il serait approprié d'effectuer des demandes d'analyses qui ne font pas partie du menu standard d'analyse d'urine ou du menu d'analyses du DTASS et qui sont fondées sur les capacités des laboratoires, que ce soit durant les prélèvements d'échantillons d'urine ou de sang ou par l'intermédiaire d'une analyse plus poussée des échantillons conservés à long terme.

7. Outil de supervision du DTASS.

Le groupe d'experts a reçu une mise à jour de l'équipe ADAMS de l'AMA concernant les derniers développements liés au lancement prochain du centre des contrôles du système ADAMS « prochaine génération ». Le centre des contrôles comprendra une fonction de supervision du DTASS qui permettra aux OAD d'évaluer instantanément de leur conformité aux exigences du DTASS. Cette fonction est accessible en interne depuis le 11 juin 2019 et,

à la suite de possibles nouveaux développements, elle sera d'abord offerte à certaines OAD, puis à l'ensemble des OAD peu de temps après.

8. Version 5 du DTASS – prochaines étapes.

La version 5 du DTASS dûment révisée, tenant compte de toutes les modifications proposées, sera soumise pour approbation à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA qui se tiendra le 23 septembre 2019. Une fois approuvée, la version 5 définitive du DTASS sera transmise à l'ensemble des partenaires au début d'octobre 2019, puis entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

9. Prochaine rencontre du groupe d'experts DTASS.

Afin d'être mieux en mesure de superviser et d'examiner la mise en œuvre des changements proposés ci-dessus, mais aussi d'avoir des données suffisantes du DTASS dans ADAMS, le groupe d'experts tiendra sa prochaine rencontre au deuxième semestre de 2020.

10. Disponibilité des analyses du DTASS dans les laboratoires accrédités par l'AMA

Vous trouverez dans l'Annexe du présent résumé la liste des laboratoires accrédités par l'AMA et les types d'analyses du DTASS qu'ils sont en mesure de fournir à l'heure actuelle (en date du 31 mai 2019).

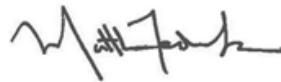
Nous espérons que ce compte rendu sur le DTASS vous sera utile. Si vous avez des commentaires ou des questions sur ce qui précède ou sur la mise en œuvre du DTASS, nous vous prions de communiquer avec l'AMA à l'adresse : tdssa@wada-ama.org.

Merci de votre engagement continu envers le sport propre.

Sincères salutations,



Tim Ricketts
Directeur, Standards et harmonisation



Matt Fedoruk
Président du Groupe d'experts DTASS

Annexe 1 : Analyses DTASS par laboratoire accrédité par l'AMA (en date du 31 mai 2019)

Laboratoire	ASE			GHRF		GHRF	
	Urine	Sérum	Plasma	Isoformes	Biomarqueurs	GHRP/GHS	GHRH
Ankara, Turquie	*	*		*	*	*	
Athènes, Grèce	*	*		*		*	
Bangkok, Thaïlande	*	*	*	*		*	
Barcelone, Espagne	*	*	*	*	*	*	*
Pékin, Chine	*	*	*	*	*	*	
Bloemfontein, Afrique du Sud	*	*	*	*		*	
Bucarest, Roumanie	*	*	*	*		*	
Cologne, Allemagne	*	*		*	*1	*	*
New Delhi, Inde	*	*		*		*	
Doha, Qatar	*	*	*	*		*	
Dresde, Allemagne	*	*	*	*	*	*	
Gand, Belgique	*	*	*	*	*	*	
La Havane, Cuba	*	*		*		*	
Helsinki, Finlande ²	*	*		*		*	
Lausanne, Suisse	*	*	*	*	*	*	
Londres, Royaume-Uni	*	*	*	*	**	*	
Los Angeles, É-U	*			*	*	*	
Madrid, Espagne	*	*	*	*	*	*	
Montréal, Canada	*	*	*	*	**	*	
Oslo, Norvège	*	*	*	*	*	*	
Paris, France	*	*	*	*	*	*	
Rio de Janeiro, Brésil	*	*	*	*	**	*	*
Rome, Italie	*	*	*	*	*	*	*
Seibersdorf, Autriche	*	*	*	*	*	*	*
Séoul, Corée	*	*	*	*	**	*	*
Stockholm, Suède	*	*	*	*	*	*	
Sydney, Australie	*	*	*	*	*	*	
Mexico, Mexique	*	*		*		*	*
Tokyo, Japon	*	*		*	*	*	
Salt Lake City, É-U	*	*	*	*	**	*	*
Varsovie, Pologne	*	*	*	*	*	*	
**Seuls ces laboratoires peuvent réaliser les procédures de confirmation de la méthode des biomarqueurs de la GH.							
¹ Seulement IGF-I par LC-MS							
² Laboratoire auto-suspendu							